



# Lettre

---

Titre	Abandon du LIBOR
Date	22 juin 2021
Secteur	Banques Succursales de banques étrangères Sociétés de fiducie et de prêts Sociétés d'assurance vie et de secours mutuels Sociétés des assurances multirisques

---

## Destinataires : Institutions financières fédérales (IFF)

Voici les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières fédérales (IFF) en ce qui concerne le mouvement international concerté Conseil de stabilité financière, [FSB statement on smooth and timely transition away from LIBOR](https://www.fsb.org/wp-content/uploads/P020621-4.pdf) (en anglais seulement), 2 juin d'abandon du LIBOR.

Les dates d'abolition des taux du LIBOR ayant été confirmées, nous entrons dans une phase critique; nous comptons sur les IFF pour opérer une transition fluide vers les nouveaux taux de référence du marché monétaire avant les échéances.

Pour la plupart des devises, les IFF devraient avoir déjà cessé de conclure des transactions sur la base du LIBOR. Dans le cas du dollar américain, dont les valeurs LIBOR seront publiées jusqu'au 30 juin 2023, le BSIF attend des IFF qu'elles abandonnent le LIBOR dès que possible et ne concluent aucune nouvelle transaction avec ce taux après le 31 décembre 2021. Par ailleurs, toute transaction conclue avant cette date avec le LIBOR comme taux de référence doit comprendre une clause indiquant sans équivoque quel autre taux de référence sera utilisé après l'abolition.

Le BSIF demande aux IFF de se consacrer en priorité à la mise à jour de systèmes et de modèles facilitant l'adoption des taux sans risque d'ici la fin de 2021, et d'être parfaitement prêtes à mener des opérations avec les taux sans risque qui ont cours dans les territoires ou sur les marchés où elles mènent des activités dans cet intervalle. Il leur



demande aussi de se doter d'un plan de repli prévoyant tout problème pouvant survenir au moment de l'abolition.

Dans le cas des IFF utilisant abondamment le LIBOR, le BSIF tiendra compte du travail consacré à la transition et à l'exécution du projet dans ses évaluations du risque, et prendra des mesures s'il constate des lacunes majeures à cet égard.

Cordialement,

Sanjiv Talwar

Surintendant auxiliaire, Secteur de soutien du risque

